

# **Les élèves votent en CM1 : Conseil des Délégués de Classe et Conseil Communal des Enfants**

Le début d'année en CM1 est l'occasion pour les élèves de mieux comprendre le processus démocratique en le vivant de l'intérieur, en tant qu'électeur et ... candidat, s'ils en ressentent l'envie.

Ils doivent être en mesure de proposer des mesures intéressantes et réalistes, de représenter leurs camarades, de communiquer efficacement avec les enfants et les adultes, et de voter pour des idées plutôt que pour des amis...

Le mardi 17 octobre, les CM1 passeront aux urnes pour élire :

- Leur Délégué(e) au conseil des Délégués de Classe, pour l'année : lors de chaque période scolaire, il ou elle devra se réunir avec la directrice, un membre de l'équipe enseignante, et les délégués de toutes les classes de l'école élémentaire pour se faire l'écho des demandes, idées et propositions des élèves concernant la vie dans la classe et à l'école en général. Mais on peut difficilement demander une piscine dans la cour de récré...
- Leur représentant(e) au Conseil Communal des enfants : pendant deux ans, l'heureux élu représentera l'ensemble de sa promotion à Saint Alexandre auprès de la mairie de Boulogne. Il rencontrera les représentants de toutes les autres écoles, le maire, des membres du Conseil municipal, apprendra comment fonctionne la démocratie locale, participera à des commémorations, jours du souvenir, voyages et visites sur des lieux forts de l'histoire de la République. Cela nécessitera d'aller deux fois par mois à une réunion à la mairie, et d'être force de proposition (à son échelle) sur des projets concernant la vie des enfants dans la commune. Une expérience très riche !

A l'heure où paraît cet article, les élèves réfléchissent à se porter candidats... ou bien sont déjà dans les starting-blocks. Bonne chance à tous !

